

BULLETIN AGROMÉTÉOROLOGIQUE DÉCADAIRE

Situation météorologique

Situation pluviométrique

Les activités pluvio orageuses se sont limitées essentiellement à l'est et au sud du pays.

Les régions de Matam, Saint Louis, Louga, Diourbel, Thiès et Dakar sont toujours dans l'attente de leur première pluies utile pour le démarrage de la saison.

Dans les localités de Kaolack et Koungeul, où plusieurs postes ont été bien arrosés durant la décade précédente, les faibles précipitations enregistrées, durant celle-ci, ne peuvent pas maintenir l'humidité résiduelle du sol.

A l'est, l'axe Goudiry-Bakel-Kidira et la région de Kédougou ont été les zones les plus arrosées. Les cumuls décadaires y ont varié entre 104.9mm à Salémata et 50.6 mm à Bakel. Ces pluies ont permis aux localités situées sur l'axe Goudiry-Bakel-Kidira de démarrer la saison, le 05 juillet.

Au sud-ouest, après les événements du 29 et 30 juin, les activités pluvieuses se sont poursuivies au cours de cette décade, permettant l'installation de la saison à Ziguinchor, le 01 juillet. Mais, les pluies enregistrées sont restées globalement faibles, surtout dans le département d'Oussouye, avec Cap Skirring qui attend toujours sa première utile.

A la date du 10 juillet 2019, le cumul pluviométrique le plus élevé est observé à Salémata, avec 249.6 mm.

Perspectives de la deuxième décade de juillet 2019

Les activités pluvio-orageuses seront notées sur les régions Sud-est (Kolda, Kédougou, Tambacounda), en Casamance et légèrement vers le Centre-sud (Nioro, Koungeul) du 11 au 13 juillet 2019. Durant cette période, de faibles quantités de pluies sont attendues dans la zone Centre-ouest (Thiès, Diourbel, Dakar, ...) et Centre-nord (Linguère, Louga).

Du 16 au 18 juillet 2019, un autre épisode pluvieux sera marqué sur la majeure partie du pays, hormis la zone Nord-ouest.

Sommaire

- **Météo:** Activités pluvieuses limitées à l'est et au sud du pays
- **Hydrologie:** Début d'écoulement sur certains cours d'eau
- **Agriculture:** Poursuite de la mise en place des intrants
- **Situation pastorale:** Rareté des pâturages dans le département de Malem Hoddar qui est une zone de transhumance
- **Suivi de la végétation:** Conditions de croissance de la végétation défavorables sur une bonne partie du pays
- **Situation des marchés:** Renchérissement des prix au producteur du niébé (+48% par rapport à l'année dernière).

Stations	Dates de début de la saison culturale		
	2019	2018	Normale
Saint Louis	-	22 aout	24 juillet
Podor	-	23 aout	1er aout
Matam	-	27 juin	7 juillet
Ranérou	-	27 juin	11 juillet
Louga	-	10 aout	19 juillet
Linguère	-	18 juil.	11 juillet
Diourbel	-	19 juil.	02 juillet
Bambey	-	27 juin	06 juillet
Thiès	-	25 aout	11 juillet
Mbour	-	19 juil.	12 juillet
Dakar Yoff	-	23 aout	19 juillet
Fatick	-	27 juin	02 juillet
Kaolack	-	27 juin	25 juin
Kaffrine	-	27 juin	22 juin
Koungeul	29 juin	27 juin	17 juin
Nioro du Rip	29 juin	27 juin	22 juin
Tambacounda	29 juin	27 juin	12 juin
Goudiry	05 juil	27 juin	10 juillet
Bakel	05 juil	27 juin	04 juillet
Kédougou	11 juin	03 juin	31 mai
Kolda	30 juin	13 juin	11 juin
Vélingara	22 juin	13 juin	15 juin
Ziguinchor	01 juil	27 juin	15 juin
Cap Skirring	-	6-juil	17 juin

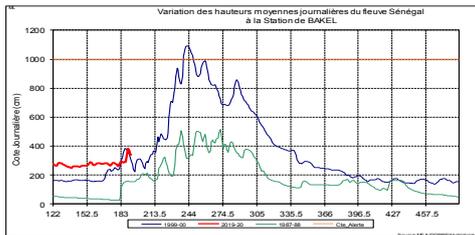
Situation hydrologique

L'étiage se poursuit aux stations de suivi du fleuve Sénégal, les écoulements ont commencé sur certains cours d'eau qui étaient à sec ou sans écoulement.

Bassin du Fleuve Sénégal

Station de Bakel

Le niveau du fleuve est en hausse suite aux précipitations enregistrées dans le bassin versant. Le maximum moyen journalier est de 383 cm à la date du 7 juillet 2019. il a été cependant de 482 le 10 juillet 2018.



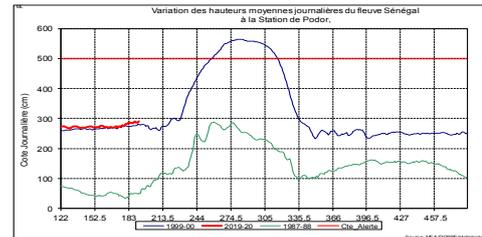
Station de Matam

Le niveau du fleuve a été en hausse continue tout au long de la décade. Il était à 297 cm le 9 juillet 2019. Le 10 juillet 2018 le maximum moyen journalier a été de 342 cm.



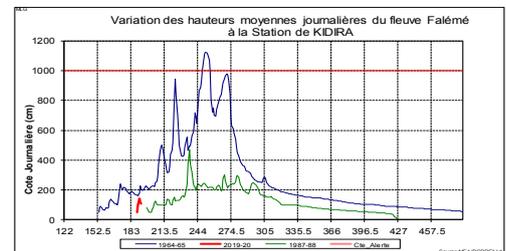
Station de Podor

Le niveau du fleuve a légèrement fluctué tout au long de la décade entre 285 et 290 cm. Le maximum moyen journalier était de 298 cm le 10 juillet 2018.



Bassin de la Falémé station de Kidira

Les écoulements ont débuté à la date du 6 juillet 2019 suite aux précipitations reçues dans le bassin versant. C'est le 2 juillet qu'ils ont débuté en 2018. Le maximum moyen journalier de 142 cm a été enregistré le 8 juillet 2019. Il a été de 115 cm le 10 juillet 2018,



Bassin du Fleuve Gambie: Station de Gouloumbou

L'étiage est toujours en cours. Le niveau du fleuve est encore sous l'influence de la marée. Le maximum moyen journalier est de 160 cm le 8 juillet 2019.



Situation agricole

I. Mise en place des intrants

1.1 Semences d'arachide

Sur un objectif de mise en place de 50270 tonnes au niveau des communes rurales, à la première décade de juillet, le taux de réalisation global est de 96,12 % contre 81,62 % la décade précédente. Dans l'ensemble le taux de réalisation est satisfaisant. Concernant les cessions, le taux de vente est de 81,01 %, contre 59,83 % la décade passée.

1.2. Semences d'espèces diverses

Les mises en place se poursuivent activement pour le sésame, le maïs, le niébé et le sésame. La mise en

place du maïs est de 60,1 %, mais les cessions sont encore faibles. Le sorgho, est à 49,7 %. Les taux les plus élevés ont été enregistrés dans les régions de Kolda, Kaffrine et Kédougou avec respectivement 70 %, 86,8 % et 98,3 %. Pour Fonio, seules les régions de Tambacounda, Kédougou, Kolda et Sédhiou sont concernées pour une quantité de 100 tonnes. Le taux de mise en place est de 40 % contre 38 % la décade précédente. Pour le niébé, les notifications se poursuivent. Le taux de mise en place global est de 51,65 % contre 43,56 % la décade passée. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions de Matam (91 %) et de Louga (64,0 %).

Situation agricole (suite)

1.3. Engrais

Sur un objectif de mise en place d'engrais toutes formules confondues au niveau des communes rurales de **70499 tonnes**, le taux de réalisation est de (34,62 %). Le tableau ci-dessous indique les objectifs, les mises en place et les cessions par formule.

II. Dynamique des semis

L'hivernage s'est installé dans la zone sud et centre ; ce qui permet d'enregistrer la première vague de semis avec les cultures de mil, de l'arachide et du maïs. Les régions de Fatick, Diourbel, Thiès, Dakar, Saint- Louis, Matam et Louga n'ont pas encore démarré les semis en humide. Comparé à l'année dernière, l'hivernage a accusé du retard car il s'était installé le 03 juin à Kédougou mais s'était généralisé le 28 juin sur toute l'étendue du pays.

Situation phytosanitaire

Résumé

La situation phytosanitaire de cette semaine est caractérisée par une baisse des traitements contre les oiseaux granivores au niveau des périmètres rizicoles de certaines localités des départements de Matam, et Dagana. Les traitements par contact direct sur dortoirs et/ ou sur reposoirs et à la dérive sont toujours en cours au niveau de Nabadji (Matam), de Ndiaye (Dagana).

Oiseaux granivores

Suite aux traitements effectués au cours de la deuxième décade du mois de juin, on avait observé une accalmie et une baisse de la pression aviaire dans les principales cuvettes de production de riz. Cette accalmie est toujours notée au niveau du Bassin de l'Anambé (Vélingara). Ce qui n'est pas le cas pour le Nord du pays où nous avons constaté de nouvelles incursions très importantes de concentrations aviaires venant de la rive droite à partir du début de ce mois-ci.

Ces populations ont colonisé les périmètres de Boynadji (Nabadji, Matam) et de Diama, CASL, Tamakh, Debitiguette, Mbane, Thiago, Nadiel, Ronkh, Kheune (Ndiaye, Dagana). Le dispositif de lutte dans le Nord du pays (Dagana et Matam) a été aussitôt mis en œuvre et a permis, avec d'intenses traitements, de baisser considérablement la pression dans les grandes zones de productions rizicoles. Les traitements sont actuellement effectués au niveau des dortoirs, reposoirs et sur les couloirs de passage. En utilisant des produits UL, 55 L ont été pulvérisés en 11 sorties dans le Dagana et 190 L en 06 sorties dans le Matam.

Autres zones

A part ces zones citées précédemment où on a noté la présence de ces oiseaux, la situation phytosanitaire est relativement calme au niveau des autres agroécologiques

Situation pastorale

I. Situation alimentaire du cheptel

1.1. Etat des pâturages

La situation alimentaire du cheptel reste toujours préoccupante du fait de la rareté ou de l'absence de pâturages. Dans le département de Malem-Hodar, la situation devient de plus en plus critique. Il n'y a pratiquement plus de pâturages sauf en des endroits éloignés des concessions et des points d'eau. Les transhumants continuent d'affluer et il est impossible de les dénombrer. Ils campent dans les alentours des villages

à la recherche d'arbres, le neem en particulier. aérien, En fonction des zones, les animaux se tournent vers le pâturage aérien, les résidus de récolte issus de riz et de canne à sucre, les mangues et les pommes de cajou.

1.2. Etat d'embonpoint des animaux

Il est acceptable mais Il faut noter qu'ils commencent à perdre du poids par manque de pâturage.

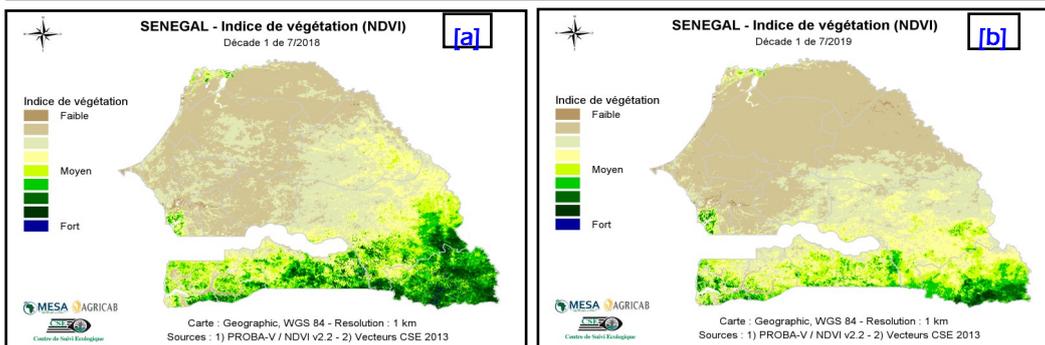
Situation pastorale (suite)

<p>I.3. Abreuvement du bétail</p> <p>Pour l'abreuvement du bétail, les puits et forages ont repris le relais des mares quasiment taries .</p> <p>II. Mouvement du bétail</p> <p>Dans la région de Kaffrine, on note la présence de campements de transhumants en provenance des régions de Louga, Saint-Louis, Matam. Fatick et Thiés</p>	<p>Les transhumants vont essentiellement au niveau des départements de Kaffrine, Birkelane et Kaolack. Un nombre important d'animaux se trouvent dans le ranch de doly qui dispose de peu de pâturage.</p> <p>III. Situation zoo sanitaire</p> <p>La situation zoo sanitaire est satisfaisante, aucun cas de foyer de maladie n'a été signalé</p>
---	--

Suivi de la végétation

Indice de Végétation (NDVI : Normalized Difference Vegetation Index)

A la première décade du mois de juillet 2019, la croissance de la végétation se poursuit au Sénégal Oriental (notamment à Kédougou) et en Casamance. Le tapis herbacé progresse timidement vers les régions de Tambacounda et Kaffrine. Néanmoins, les valeurs du NDVI demeurent toujours faibles dans les régions du nord et du centre-ouest du pays qui attendent toujours leurs premières pluies significatives (Figure 1b). Globalement, la croissance de la végétation était nettement moins remarquable à la même période de l'année 2018 (Figure 1a).



**Figure 1 :
Carte du NDVI de la première décade du mois de juillet 2019 (b) comparée à la même période à celle de 2018 (a)**

2. Anomalies de croissance de la végétation (VCI: Vegetation Condition Index)

A la première décade du mois de juillet 2019, l'analyse du *Vegetation Condition Index* (VCI) montre que les conditions de croissance de la végétation sont quasiment défavorables sur l'ensemble du territoire national à l'exception du sud-ouest (région de Ziguinchor) et du sud-est (sud région de Kédougou) du pays (Figure 2b). De plus, ces conditions étaient nettement meilleures à la même période de l'année 2018 (Figure 2a).

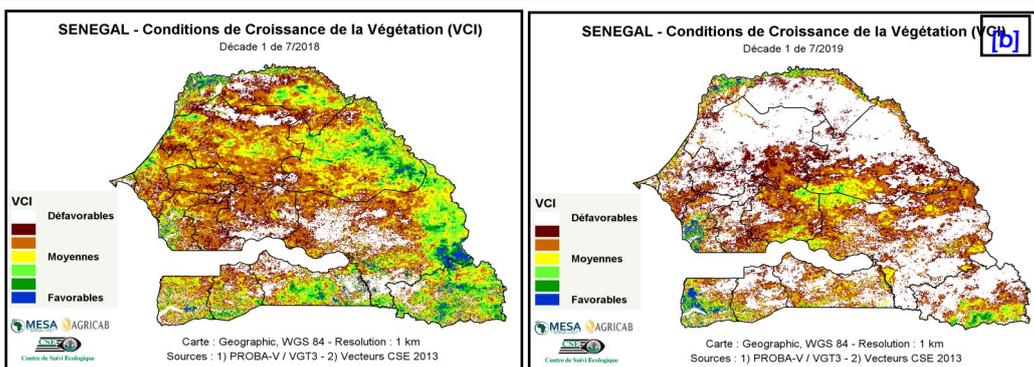


Figure 2 : Carte du VCI de la première décade du mois de juillet 2019 (b) comparée à la même période à celle de 2018 (a)

Situation des marchés

I – Approvisionnement des marchés : Les disponibilités en produits locaux (céréales, légumineuses) s’amenuisent progressivement dans tous les types de marchés suivis. Cette situation s’explique par l’épuisement ou la modicité des stocks de proximité et commerçants. Toutefois, les céréales importées (riz, maïs) sont abondamment disponibles. Les volumes des légumes locaux de grande consommation (oignon, pomme de terre), qui ont sensiblement baissé, restent toujours abondants. Malgré le début de retour des transhumants, le niveau d’approvisionnement des marchés en bétail est toujours faible dans les marchés primaires et moyens dans les marchés urbains.

I - MARCHES RURAUX DE COLLECTE

Les prix au producteur des céréales locales sèches s’affichent à : **195 F CFA/kg** (mil), **240 F CFA/kg** (sorgho), **190 F CFA/kg** (maïs). Par rapport à la décade précédente, les variations décadaires indiquent de légères augmentations qui s’établissent comme suit : **+4%** (mil), **+9%** (sorgho, maïs). Comparés à leurs niveaux de la même décade 2018, les variations se présentent comme suit : **+16%** (mil), **-2%** (sorgho), **+9%** (maïs).

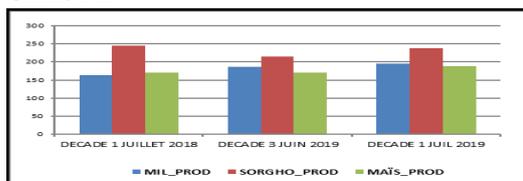
Les prix au producteur des légumineuses se situent à : **875 F CFA/kg** (niébé), **220 F CFA/kg** (arachide coque), **510 F CFA** (arachide décortiquée). Au cours des deux dernières décades, les variations ont concerné le niébé (**+16%**) et l’arachide coque (**-9%**). En revanche ces variations annuelles indiquent que les prix pratiqués en 2019 sont supérieurs à leurs niveaux de la même période 2018 : **+43%** (niébé), **+15%** (arachide coque), **+11%** (arachide décortiquée). Ce qui atteste que la situation des marchés ruraux de collecte est plus tendue en 2019.

périodes de comparaison.

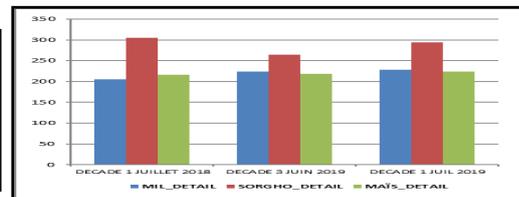
Les prix de détail par kilogramme des légumineuses se situe à : **815 F CFA** (niébé), **285 F CFA/kg** (arachide coque), **595 F CFA** (arachide décortiquée). Au cours des deux dernières décades, ces prix ont connu de légères augmentations (**+2%** à **+6%**). Mais, comparés à leurs niveaux de 2018 à la même période, il a été observé des variations plus importantes de hausse pour le niébé (**+28%**), l’arachide coque (**+18%**), l’arachide décortiquée (**+10%**). Les prix de détail des légumes locaux s’affichent comme suit : **325 F CFA/kg** (oignon), **435 F CFA/kg** (pomme de terre), **495 F CFA/kg** (manioc), **400 F CFA/kg** (patate douce). Ils n’ont pas connu de variations notables.

Les prix moyens du bétail ont varié dans les fourchettes suivantes : « **155 000 - 345 000** » F CFA (bovin), « **53 000 - 140 000** » F CFA (ovin), « **25 000 - 40 000 F CFA** (caprin), soit des prix moyens de **250 000 F CFA**, **97 000 F CFA**, **33 000 F CFA**, respectivement. Les prix sont restés relativement stables, sauf pour celui de l’ovin qui a enregistré une augmentation de **16 000 F CFA** en valeur absolue.

Graphe 1 : Prix au producteur des céréales



Graphe 2 : Prix de détail des céréales locales



II - MARCHES DE CONSOMMATION

Les prix de détail des céréales locales sèches s’établissent comme suit : **230 F CFA/kg** (mil souna), **295 F CFA/kg** (sorgho), **225 F CFA/kg** (maïs). Au cours des deux dernières décades, les prix sont demeurés constants, sauf pour celui du sorgho (**+12%**). La comparaison annuelle indique des taux de variation de : **+10%** (mil), **-4%** (sorgho), **+4%** (maïs). Le prix du riz local décortiqué qui se situe à **295 F CFA/kg**, reste relativement stable par rapport aux périodes de référence. Les prix des céréales importées (riz non parfumé, maïs) sont demeurés constants par rapport à toutes les

Perspectives

Au cours de la prochaine décade, les marchés ruraux de collecte seront moins animés et les offres en produits locaux (céréales sèches, légumineuses) seront faibles à négligeables. Les augmentations des prix déjà observées vont se poursuivre en s’accroissant.

Groupe de Travail Pluridisciplinaire

Agence Nationale de l’Aviation Civile et de la Météorologie
 Aéroport Léopold S. Senghor B.P. 8257 Dakar-Yoff _ Sénégal
 Téléphone : +221 33 869 53 39 Fax : +221 33 820 13 27
 Messagerie : gtp-senegal_dmn@yahoo.fr

Crée dans le cadre du Programme AGRHYMET, le GTP a pour objectif de contribuer à l’alerte précoce pour la sécurité alimentaire en fournissant des informations complètes sur la campagne agricole. Sa coordination technique est assurée par l’Agence Nationale de l’Aviation Civile et de la Météorologie (ANACIM). Le groupe composé des services intervenant dans le domaine de la production agricole (Hydrologie, Agriculture, Protection des Végétaux, Elevage, Centre de Suivi Ecologique, Commissariat à la Sécurité Alimentaire, SECNSA, CONACILSS, Direction de l’Analyse, de la Prévision et des Statistiques...) publie à la fin de chaque décade un Bulletin Agrométéorologique Décadaire destiné aux autorités nationales, aux bailleurs de fonds et aux techniciens, à la presse etc.

Dans le cadre de la mise en place du Cadre Mondial des services climatologiques, ce groupe a été élargi aux assurances agricoles, INP, CNCR, CONGAD, ANCAR, URAC, Direction Santé Publique, DPVE et à la presse...